

## Règlement intérieur

Pour signer l'adhésion à l'Association « SantéChêne », nous vous invitons à lire ce règlement intérieur

### Article 1 Création et Objet

L'Association SantéChêne, régie par la **loi 1901**

Création : **3 septembre 2011** par Isabelle-Chabela Lorent et Johan Huau dans le but de **transmettre la chaîne de la santé au naturel**.

Objet : **Sensibiliser et diffuser en informant à une bonne hygiène de vie avec des méthodes culturelles, artistiques, de communication ou autres, la population qui se soucie de son bien-être, permettant à chacun d'accéder à la santé par voie naturelle au quotidien et acquérir les outils nécessaires afin de devenir responsable d'une bonne hygiène de vie.**

### Article 2 Condition d'accès

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et l'application pleine et entière du présent règlement et de la charte.

### Article 3 Adhésion

Le règlement de l'adhésion, d'un montant de 10€, est à effectuer lors de la première activité proposée. Elle est valable pour la saison - l'année en cours.

### Article 4 Inscription

L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement.

### Article 5 Trésorerie

Pour des raisons d'éthique, l'association SantéChêne met la priorité des transactions en espèces. Elle utilise le droit ne pas passer par la banque.

### Article 6 Ateliers - Stages - Evénements

Pour participer, les adhérents sont à jour de leur cotisation et ont signé la charte ainsi que ce présent règlement. Tous respectent les lieux proposés et les règlements intérieurs s'y rapportant, les matériels mis à disposition et les horaires prévus.

### Article 7 Remboursement - Remplacement

Toute absence ne fera l'objet d'aucun remboursement ni report. Toute annulation de la session à l'initiative de l'Association SantéChêne fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement.

### **Article 8 Précisions**

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, oubli.

### **Article 9 Santé**

Les conseils et soins médicaux sont toujours à respecter. Les pratiques de bien-être proposées ne remplacent en aucun cas les conseils ou soins médicaux.

L'association ne couvre pas les risques de maladie et d'accident.

Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de participer aux activités de l'association. J'avertis les organisateurs de toute condition médicale (pathologie chronique, allergie...) pouvant nécessiter des mesures d'urgence.

A signer en souriant. Gardez une copie pour vous.  
Nom, Prénom et Signature, Date sur le bulletin d'adhésion

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2016

Toute l'équipe de l'association SantéChêne vous remercie de votre présence.